



MAIRIE  
DE

**MAY-SUR-ORNE**

☎ 02.31.79.80.93.

☎ 02.31.79.56.55.

**Compte-Rendu du Conseil Municipal  
De  
MAY SUR ORNE**

**Séance du Vendredi 6 Février 2009**

Convocation du 30/01/2009

Le Vendredi 6 Février 2009, 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la Loi et sous la présidence de Monsieur Martial DESFLACHES, Maire.

Etaient présents :

**Monsieur DESFLACHES Martial, Maire**

**Messieurs PAGNY Laurent, GALODÉ Georges, LOQUÉ Raymond,**

**Mme LELONG Nadine, Adjointes au Maire,**

**Mesdames GIGAN Chislaine, MÉNARD Christiane, PÉRON Emmanuelle,**

**Messieurs CACHELOU Christophe, CURE Thierry, DESMORTREUX David, GALLET Xavier,  
TRAVERS Jean**

**Conseillers Municipaux.**

Pouvoirs : **M. NAUDIN André à Mme MENARD Christiane**

**Mme BOULLEAUX Marie-Laure à Mme GIGAN Chislaine**

**Mme MBOMA Lorencia à M. DESFLACHES Martial**

**M. TROUSSICOT Nicolas à M. LOQUE Raymond**

Absents excusés : **Messieurs THOREL Fabrice et SURIRE Olivier**

Formant la majorité des membres en exercice

Monsieur Le Maire ouvre la séance, demande si des observations sont à faire sur le compte-rendu du Conseil Municipal précédent et donne lecture de l'ordre du jour.

## **I – JEUNESSE**

### **1. Programme du Centre de Loisirs Sans Hébergement (C.L.S.H.)**

M. LOQUE nous rappelle que le centre de loisirs se déroulera à MAY-SUR-ORNE du Lundi 9 Février au 21 Février 2009 pour les enfants de 4 à 12 ans.

L'encadrement des enfants sera assuré par Sophie ROBERT, responsable et animatrice de la Commune et par plusieurs animateurs diplômés, pour la première semaine. La deuxième semaine sera sous la responsabilité de Raphaël BILLARD.

Plusieurs possibilités d'accueil sont offertes aux enfants : journée entière, demi-journée, avec ou sans repas... De nombreuses activités sont proposées aux enfants : grands jeux, forêt, théâtre, sorties... Le tarif est appliqué en fonction du quotient familial des parents.

### **2. Local des Jeunes, activités des Vacances**

Ce local concerne les ados âgés de 12 ans et plus.

Le projet actuel de ces jeunes est l'aménagement de leur futur local qui se situera à l'ancienne garderie. Un plan de travaux est déjà en cours : peinture, pose de rideaux, décoration.

La deuxième semaine des vacances quelques jeunes effectueront un séjour d'une semaine à la neige en SUISSE. 5 jeunes du local partiront.

De nombreuses activités, soirées ont été organisées par ces ados afin de diminuer le coût de séjour, malgré ces efforts il reste à la charge des familles 300 €par enfant. La commune participera à hauteur de 50 €par enfant, des aides de la CAF seront également apportées.

## **II – FINANCES**

### **1. Indemnités de Conseil et de Budget du Receveur Municipal**

M. Daniel FUSEE, nouvellement nommé Trésorier de la Trésorerie de Caen banlieue ouest demande le versement des indemnités de conseil et de budget en application de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 Mars 1982 et du décret 82/979 du 19 Novembre 1982, un arrêté en date du 16 Décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de ces indemnités.

Conformément à l'article de 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de Comptable du Trésor.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour le versement des indemnités à M. FUSEE selon les décomptes proposés.

Décisions votées à l'unanimité.

## **III – RÉGLEMENTATION**

### **1. Présentation du Dossier d'Information Communal sur les RISques Majeurs (DICRIM)**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un dossier d'information communal sur les risques majeurs, tempête, inondation, mouvement de terrain, séisme... qui doit être établi par toutes les communes du Calvados soumises à des plans de prévention de risques particuliers.

Ce dossier indiquera aux habitants de la commune l'attitude à prendre en cas de survenue d'un aléa. Une plaquette d'information sera diffusée à la population.

### **2. Convention d'agrément de la fourrière automobile Ozenne**

Monsieur le Maire donne lecture d'une proposition de convention d'agrément entre la Commune et la fourrière automobile exploitée par le garage OZENNE de ST-MARTIN-DE-FONTENAY. Cela permettrait l'enlèvement immédiat des véhicules abandonnés sur le territoire de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour ce projet et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

## **IV - CANTINE**

### **1. Devis pour achat d'un caisson pour lave-vaisselle**

Afin d'améliorer les conditions de travail de l'agent chargé du nettoyage de la cantine scolaire, Mme LELONG présente deux devis pour l'acquisition, l'un d'une table pour poser le chauffe-plats et l'autre pour un caisson pour poser le lave-vaisselle. Le devis établi par la BOVIDA s'élève à 800.12 €TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition sauf une abstention Mme PERON.

## **- SYNDICATS**

### **1. Compte-rendu de l'Assemblée Générale du SMICTOM**

Compte tenu des nombreuses charges de ce syndicat, remplacement des agents malades, fortes redevances obligatoires liées au ramassage des déchets, il est fortement conseillé d'effectuer au maximum le tri des déchets.

De nouvelles dispositions seront mises en place dans le courant de l'année 2009 pour la distribution des sacs d'ordures ménagères à l'effigie du syndicat. Des informations seront communiquées ultérieurement.

### **2. Compte-rendu de la réunion du Syndicat d'eau**

Après ouverture des plis pour le renouvellement de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de ce syndicat : l'entreprise SAUNIER de BAYEUX a été retenue.

Le régime indemnitaire a été accordé pour la secrétaire de ce syndicat.

### **3. Compte-rendu de la réunion du Syndicat d'Electrification (SDEC)**

Les prévisions 2009 ont été basées sur une augmentation moyenne des forfaits de 5 %.

Feux principaux de 78.35 € à 82.25 €

Télésurveillance des installations de 360 € à 378 €

Signal des piétons de 32.95 € à 34.60 €

Forfaits éclairage 2009 : une augmentation moyenne de 3%.

La taxe sur l'électricité ne peut dépasser 8 %. C'est le taux institué par le SDEC Energie par délibération du Comité en date du 19 Février 1992.

### **4. Compte-rendu de la réunion du Syndicat d'Assainissement**

Il a été discuté du montant des astreintes des agents de ce syndicat qui doivent se déplacer en cas d'incidents. Le système automatique sur les rejets est assuré par un agent à temps non complet, or, une assistance technique propose ce même travail pour une participation de 2 625 € par an.

Une décision sera à prendre à ce sujet avant la fin de l'année.

Une somme de 23 150 € est prévue pour l'acquisition de produit spécifique contre les mauvaises odeurs après l'épandage des boues.

Il a été fait remarquer que 10 pavillons de St Martin de Fontenay ne sont pas raccordés au réseau d'assainissement, 30 sur May sur Orne et St André sur Orne, Etavaux 1 ferme.

Les travaux d'extension de la station sont prévus pour la fin de l'année 2009.

## **VI – QUESTIONS DIVERSES**

Le carnaval se déroulera dans les rues le Mardi 17 Mars prochain. Rendez-vous aux écoles à 14 heures.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 15.***